

## Certificat

En date du **16 avril 2025** le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir	2025/031
Genre de la construction	Installation d'un transformateur d'une puissance de 1 000kVA et de deux bornes de chargement pour véhicules électriques d'une puissance de 400kW chacune
Localisation de la construction	Section                      Lieu-dit                      Parcelle cadastrale
	C de Weiswampach    Gruuss-Strooss    64/7538
	71 Gruuss-Strooss
	9991 Weiswampach
	Luxembourg
Nom et adresse du permissionnaire	Petrodiff sàrl 21 Marbuengerstrooss 9764 Marnach Luxembourg

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

Weiswampach, le **02 MAI 2025**



Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.